

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 10 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

La séance débute à 18h37.

**Présents** : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CASTANER Eva (arrivée à 18h46), CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MARTIN Jessica, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

**Absents excusés** : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

**Procuration** : ANGLADE Christine à FERRET Myriam, CASAGRANDE Hervé à MAUREL Jean-Claude, PRADEL Michel à HERIN Christophe.

**Secrétaire de séance** : FERRET Myriam.

**L'Assemblée, à l'unanimité, accepte l'ajout de la délibération : « Convention liant la mairie avec FOOTING BUSINESS ».**

**A la lecture du précédent compte-rendu de conseil, Madame BERMES Marie-Christine demande que soit modifié le tableau des commissions obligatoires pour concordance avec la phrase « Un élu pourra participer à 4 commissions maximum (or présidence de la commission) ». Elle précise que par rapport à cela, elle refuse de signer le précédent compte-rendu de conseil.**

**L'ordre du jour appelle les questions suivantes :**

**2020/019 – Délibération : Achat de parcelle**

Monsieur le maire expose au conseil que les propriétaires de la parcelle C 279 sise « Soubarès » ont émis le souhait de la vendre à la commune. Celle-ci est constituée d'une source. Dans le cadre du projet d'urbanisme d'aménagement du cœur de Bourg, cette parcelle est intéressante pour la commune. Les vendeurs proposent la vente au prix de 18 000 € (12 030m<sup>2</sup>).

Après débat entre élus se portant entre 15 000 et 18 000 €, il est demandé aux élus d'autoriser M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle au prix de 18 000 €. Les frais de Notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 3 (ont opté pour 15 000 €).

## **2020/020 – Délibération : Demande d'engagement de procédures d'évolution du PLU à la Communauté d'Agglomération**

M. le Maire rappelle que le plan local d'urbanisme (PLU) a été approuvé par délibération du 3 décembre 2012 et a fait l'objet d'une modification approuvée en date du 18 avril 2017.

### **Exposé des motifs – contexte :**

- La commune ne possède plus de surface à urbaniser planifiée
- La zone AU0 serait à redéfinir avec un plan d'aménagement
- Retravailler la zone d'Aiguelèze liée au tourisme
- Agrandissement du Golf souhaité (extension de la zone N2)
- Régulariser l'ensemble des règlements de lotissement obsolètes
- Travailler sur un plan d'aménagement relatif à la base de loisirs d'Aiguelèze
- Repréciser la réglementation d'urbanisme dans les zones U1-U2-U3 (retrait sur voie publique, emprise au sol, parking de midi,...)
- Faire évoluer les zones Ap en zone A & les zones A en Ap
- Redéfinir les sièges d'exploitation agricole
- Quid des « dents creuses » à l'intérieur des hameaux
- Intégration du plan d'assainissement collectif
- Habitat social
- Aménagement du cœur de Bourg
- Zone portuaire
- ...

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, des procédures de modification et/ou de révision du PLU de la commune doivent être engagées par la communauté d'agglomération.

### **Les objets des évolutions envisagées portent notamment sur :**

#### **D'une part, sur le centre bourg :**

- l'adaptation des règles écrites afin de clarifier certaines règles et faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme
- l'ouverture en partie ou totale de la zone AU0 xxx

[Si ouverture d'une zone AU0 :] M. le Maire expose les justifications du projet :

#### **D'autre part, sur le secteur d'Aiguelèze :**

- Extension du golf
- Mise en cohérence des règlements applicables sur le secteur notamment afin de clarifier certaines règles et faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme

Par ailleurs, il s'agira notamment d'ajuster les périmètres des zones constructibles aux projets de la commune.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a étendu ses compétences au plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, tel qu'indiqué à l'article L. 5214-16 du CGCT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre de ces procédures d'évolution par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

### **Les élus sont invités à :**

- **ACCEPTER le lancement**, la poursuite et l'achèvement, par la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, des procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme de Rivières,
- **ACCEPTER l'engagement financier** par la voie de fonds de concours vers la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, pour un montant non défini,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y rattachent.

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

Madame Marie-Christine BERMES précise son vote « contre » car aurait souhaité que les motifs de la révision du PLU soient échangés en amont en commission d'urbanisme.

#### **2020/021 – Délibération : Approbation statuts SMAEP du Gaillacois**

Il est nécessaire de procéder à l'approbation des nouveaux statuts du SMAEP du Gaillacois tenant compte de l'entrée en vigueur des dispositions de la loi NOTRe et identifiant clairement les EPCI membres, leur représentation ainsi que celle des communes ayant transféré la compétence service public de DECI.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2020/022 – Délibération : Désignation des personnes appelées à siéger à la CCID**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

**Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.**

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (pour les communes de moins de 2 000 habitants) dans les conditions de l'article 1650.

	<b>CIVILITE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
<b>1</b>	Monsieur	PENNE	Stéphane
<b>2</b>	Madame	COMMENGE	Hélène
<b>3</b>	Madame	SEBI	Carine
<b>4</b>	Madame	JACQUET	Julie
<b>5</b>	Madame	LECHAUX	Stéphanie
<b>6</b>	Monsieur	FRAYSSE	Jean-Michel
<b>7</b>	Monsieur	PRADEL	Michel
<b>8</b>	Monsieur	DON	Daniel
<b>9</b>	Monsieur	MAUREL	Jean-Claude
<b>10</b>	Madame	BRILLANT	Marie-Thérèse
<b>11</b>	Monsieur	PUJOL	Jacques
<b>12</b>	Madame	ANGLADE	Christine
<b>13</b>	Madame	BERMES	Marie-Christine
<b>14</b>	Madame	BOUAT	Valérie
<b>15</b>	Monsieur	CASAGRANDE	Hervé
<b>16</b>	Madame	CASATANER	Eva
<b>17</b>	Monsieur	CHOPO	Guy
<b>18</b>	Madame	FERRET	Myriam
<b>19</b>	Monsieur	MANEN	Cyril
<b>20</b>	Madame	MARTIN	Jessica

<b>21</b>	Madame	ROBERT	Béatrice
<b>22</b>	Madame	RODIER	Evelyne
<b>23</b>	Madame	FABRE	Elisabeth
<b>24</b>	Monsieur	MALBERT	Bernard

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

**2020/023 – Délibération : Elections des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs**

L'ensemble des conseils municipaux doivent se réunir ce vendredi 10 juillet afin de désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection de 2 sénateurs, prévue le dimanche 27 septembre 2020. Pour la commune de Rivières, le nombre de délégués titulaires est fixé à 3, le nombre de délégués suppléants est fixé à 3 également.

**Liste présentée : « Liste A - MAUREL Jean-Claude »**

**Le vote donne les résultats suivants :**

**Délégués titulaires :** MAUREL Jean-Claude / BRILLANT Marie-Thérèse / CHOPO Guy

Pour : 14

Blanc : 1

**Délégués suppléants :** CASAGRANDE Hervé / FERRET Myriam / DON Daniel

Pour : 14

Blanc : 1

**Aussitôt après avoir pris part au vote, le PV a été dressé, signé et envoyé aux services concernés.**

**2020/024 – Délibération : Convention liant la mairie avec « FOOTING BUSINESS »**

Il est présenté le projet de mise en place d'organisation d'évènements pour une activité de « Laser Games » (tous les jours dès 16h00). Ce projet se situe sur l'espace vert d'Aiguelèze à proximité de la piscine.

Cette société est représentée par M. Samuel MANRIQUE qui souhaite exploiter sur les lieux à compter du 13 juillet 2020. Ces structures seront fonctionnelles de juillet à septembre selon les critères mentionnés dans la convention. Le loyer mensuel est fixé à 250€. Une convention sera prise en ce sens, sur le même principe que celle rédigée pour AQUA-PARC.

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

**Modification du tableau de mise en place des commissions obligatoires**

Il est procédé à la désignation des délégués aux commissions obligatoires et autres commissions, comme suit :

<b>COMMISSIONS COMMUNALES OBLIGATOIRES</b>	<b>Délégué</b>	<b>Autres membres</b>
Commission des finances, budgets	Michel PRADEL	Valérie BOUAT – Marie-Christine BERMES – Jean-Claude MAUREL
Commission des impôts directs	Jean-Claude MAUREL	Daniel DON
Commission d'appel d'offre	Guy CHOPO	Hervé CASAGRANDE

Centre Communal d'Action Sociale	Jessica MARTIN	Myriam FERRET – Béatrice ROBERT Eva CASTANER
<b>REPRESENTATION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX</b>	<b>Délégué</b>	<b>Autres membres</b>
Communauté d'Agglomération	Christophe HERIN	Marie-Thérèse BRILLANT
SAEP du Gaillacois	Cyril MANEN	Valérie BOUAT
ALSH « Les Elfes des Vignes »	Valérie BOUAT	Jessica MARTIN
SDET	Cyril MANEN	Daniel DON
CNAS	Myriam FERRET	Jessica MARTIN
<b>COMMISSIONS COMMUNALES</b>	<b>Délégué</b>	<b>Autres Membres</b>
Voirie, travaux en régie, espaces verts, bâtiments	Cyril MANEN	Myriam FERRET - Valérie BOUAT - Michel PRADEL - Jean-Claude MAUREL Marie-Thérèse BRILLANT
Ecole, Enfance, Jeunesse	Jessica MARTIN	Michel PRADEL – Marie-Christine BERMES
Communication	Marie-Thérèse BRILLANT	Eva CASTANER - Christine ANGLADE - Béatrice ROBERT - Guy CHOPO
Marché de Pays / Vie associative	Daniel DON	Jessica MARTIN – Myriam FERRET - Christine ANGLADE
Développement économique (projet forum et piscine...), Baignade en Milieu Naturel, Port, Fluvial	Guy CHOPO	Myriam FERRET - Christine ANGLADE - Michel PRADEL
Agenda 21, développement durable, environnement et cadre de vie	Eva CASTANER	Béatrice ROBERT - Marie-Christine BERMES
Urbanisme	Daniel DON	Marie-Christine BERMES - Jean-Claude MAUREL – CASAGRANDE Hervé
Personnel	Myriam FERRET	Daniel DON - Michel PRADEL
Administration générale (voisinage, vie quotidienne et urgence, sécurité, achats et commande publique)	Marie-Thérèse BRILLANT	Béatrice ROBERT - Guy CHOPO – Jean-Claude MAUREL
Maison commune et cœur de Bourg, lien intergénérationnel	Béatrice ROBERT	Guy CHOPO - Eva CASTANER – Valérie BOUAT
Associations sportives (golf, foot, danse, etc...)	Hervé CASAGRANDE	DON Daniel

Un élu pourra participer à 4 commissions maximum (or présidence de la commission). Chaque commission sera composée au maximum de 5 personnes. Chaque élu pourra se voir attribuer plusieurs délégations.

## Questions diverses :

### Adressage communal : numérotation des foyers

Il est nécessaire de procéder rapidement à la seconde étape de l'adressage, c'est-à-dire la numérotation de chaque habitation. Un groupe de travail est mis en place, il est composé des élus suivants : BRILLANT Marie-Thérèse / MAUREL Jean-Claude / DON Daniel.

### Aqua-Parc

Autorisation est donnée au gérant d'Aqua-Parc pour la réalisation d'une soirée nocturne qui se déroulera le 13/07 jusqu'à 23h30, avec son et lumière (musique basse).

Si cette première soirée se déroule dans de bonnes conditions, elle se renouvellera le 15/08 ainsi que 2 autres dates restant à définir (fin juillet et fin août).

### Doléances

Madame Marie-Christine BERMES fait remonter les points suivants sous forme de « *On m'a dit que...* » :

- Déchets verts « Rue des aulnes »

*Réponse : dossier déjà en cours*

- Parcelle non entretenue « Rue des Aulnes »

*Réponse : dossier déjà en cours*

- Mat du drapeau « Pavillon bleu » à redresser autour du port suite à vandalisme

*Réponse : dossier déjà en cours*

- Globe de la lumière non remis en place autour du port suite à vandalisme

*Réponse : dossier déjà en cours*

- Eaux du Tarn : analyses affichées le 25/06/2020 pour la baignade en milieu naturel, pourquoi ne sont-elles pas complétées par une analyse spéciale « Covid-19 » ?

*Réponse : renseignement va être pris auprès du syndicat mixte de rivière Tarn*

**Fin de la séance : 20h35**

**La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement.**

<b>DELIBERATIONS</b>	<b>THEME</b>
<b>2020/019</b>	Délibération : Achat de parcelle
<b>2020/020</b>	Délibération : Demande d'engagement de procédures d'évolution du PLU à la Communauté d'Agglomération
<b>2020/021</b>	Délibération : Approbation statuts SMAEP du Gaillacois
<b>2020/022</b>	Délibération : Désignation des personnes appelées à siéger à la CCID
<b>2020/023</b>	Délibération : Elections des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs
<b>2020/024</b>	Délibération : Convention liant la mairie avec « <i>FOOTING BUSINESS</i> »

**Ainsi fait et délibéré le 10 juillet 2020.**

<b>Christine ANGLADE</b>  <i>Procuration à FERRET Myriam</i>	<b>Marie-Christine BERMES</b>	<b>Valérie BOUAT</b>	<b>Marie-Thérèse BRILLANT</b>	<b>Hervé CASAGRANDE</b>  <i>Procuration à MAUREL Jean- Claude</i>
<b>Eva CASTANER</b>	<b>Guy CHOPO</b>	<b>Daniel DON</b>	<b>Myriam FERRET</b>	<b>Christophe HERIN</b>
<b>Cyril MANEN</b>	<b>Jessica MARTIN</b>	<b>Jean-Claude MAUREL</b>	<b>Michel PRADEL</b>  <i>Procuration à HERIN Christophe</i>	<b>Béatrice ROBERT</b>